



BTSA GdEA : Génie des Équipements Agricoles



Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique (STI, STC « physique de laboratoire et procédés industriels, STAE...).
- ✓ Etre titulaire de certaines sections de baccalauréat professionnel.
- ✓ Etre titulaire de tout autre baccalauréat de l'éducation nationale.
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans (constructeurs, entreprises de commerce international, distributeurs, exploitations agricoles et forestières, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).
- ✓ Participer, si nécessaire, à un entretien de motivation auprès de la direction.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

Objectifs de la formation :

Le BTSA GdEA permet l'acquisition de compétences scientifiques et technologiques afin de pouvoir occuper des emplois dans les domaines de la conception, de la construction, de la distribution des équipements agricoles.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du BTS TSMA est délivré à l'issue :

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation (50%)
- ✓ Aux épreuves finales : expression et culture socio-économique, sciences et techniques, rapport de stage, langue vivante (50%).

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Formation par
apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

BTS GdEA

C1	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	250h00
C2	Communiquer dans une langue étrangère	100h00
C3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	80h00
C4	Mettre en œuvre un modèle informatique et une solution informatique adaptés au	130h00
C5	Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels	80h00
C6	Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements	100h00
C7	Technologie industrielle	80h00
C8	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	70h00
C9	Participer aux activités commerciales de l'entreprise	40
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	310h00
MIL : électronique embarquée et soudure		70h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
Rapport		20h00
Accompagnement au projet personnel et professionnel		30h00
TOTAL		2100h00

BTSA GdEA : Génie des Équipements Agricoles



Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence commerce Lancement de Nouveaux Produits en Agroéquipements ou en Licence Maintenance des Systèmes Pluritechniques : une licence professionnelle technique avec 2 parcours possibles :

- ✓ GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.
- ✓ ARE - Automatisation et Robotisation en Elevage.

Métier préparé :

Le titulaire du BTS TSMA vise à :

- ✓ Contribuer à la conception et à l'adaptation de matériels.
- ✓ Formuler des conseils en lien avec les équipements.
- ✓ Assurer la pérennité des matériels en participant à des choix stratégiques d'investissement et à la gestion technicoéconomique de parcs.
- ✓ De participer aux activités commerciales de l'entreprise.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS GdEA	15	88%	0%	77%

Rémunération et financement :

Rémunération

Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2021

Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	419,75€	43% SMIC	668,49€	53% SMIC	823,95€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	606,30€	51% SMIC	792,85€	61% SMIC	948,32€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	855,04€	67% SMIC	1041,60€	78% SMIC	1212,60€
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1554,62€		

Aides aux employeurs

Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire

Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac

2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum

Aides aux apprentis

Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée)

Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension

Formation par
apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr